

KW 4./14.06.77

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail -- Démocratie -- Paix

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DE LA PLANIFICATION

DIVISION DU PERSONNEL

DECRET N° 77/399 /ETR-SG/DAAP/DP

du 4 Août 1977 portant nomination de
Monsieur Alfred RAOUL en qualité d'Ambassa-
deur Extraordinaire et Plénipotentiaire de
la République Populaire du Congo au CAIRE.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu l'Acte Fondamental du 5 avril 1977 ;
Vu le Décret n° 61-143/FP du 27 juin 1961 portant statut commun
des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République ;
Vu le Décret n° 75/337 du 19 juillet 1975 fixant les attributions
et portant réorganisation des structures du Ministère des Affaires
Etrangères ;
Vu le Décret n° 75-214 du 2 mai 1975 fixant le régime de rémuné-
rations applicables aux Agents Diplomatiques, Consulaires et Assimilés
en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;
Vu le Décret n° 77-13/ETR-SG/DAAP du 6 janvier 1977 fixant la
durée des affectations des agents congolais dans les postes diploma-
tiques ou consulaires ;
Vu le Décret n° 77-28/ETR-SG/DAAP du 11 janvier 1977 réorganisant
les structures des Ambassades de la République Populaire du Congo ;
Vu le Décret n° 74/243/ETR-SG/DALJ/DAGPM du 24 juin 1974 portant
nomination de Monsieur RAOUL Alfred, en qualité d'Ambassadeur Extra-
ordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Congo
auprès du Royaume de Belgique et de la C.E.E. à BRUXELLES ;
Vu l'Acte n° 005/PCT du 19 mars 1977 portant création du Comité
Militaire du Parti, et fixant ses attributions ;
Vu l'Acte n° 001/PCT/CHP du 3 avril 1977 fixant l'organisation
et la structuration du Comité Militaire du Parti Congolais du Travail ;
Vu le Décret n° 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

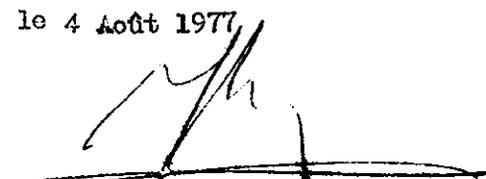
ARTICLE 1er : Monsieur Alfred RAOUL, Commandant de l'Armée Populaire
Nationale, précédemment Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire
de la République Populaire du Congo auprès du Royaume de Belgique et
de la C.E.E. à BRUXELLES, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et
Plénipotentiaire de la République Populaire du Congo au CAIRE
(République Arabe d'Egypte) avec juridiction sur le LIBAN.

.../2

ARTICLE 2 : Le Premier Vice-Président du Comité Militaire du Parti, chargé de la Coordination des Activités du Parti, Ministre de la Défense Nationale, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, le Ministre des Finances, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé au CAIRE, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo.

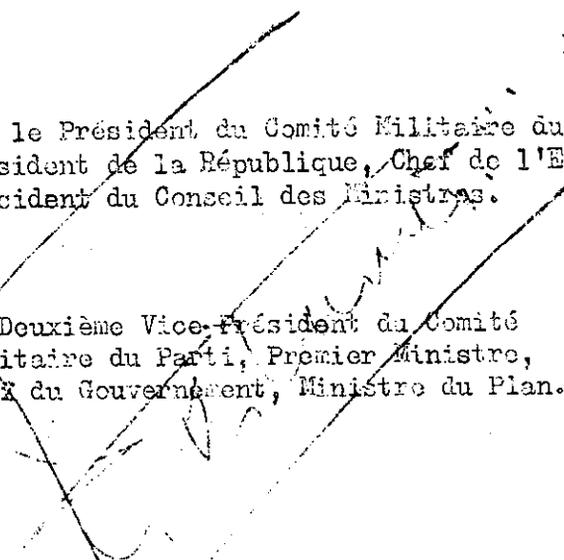
Brazzaville, le 4 Août 1977

Par le Président du Comité Militaire du Parti,
Président de la République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres.


Colonel Joachim YHOMBY-OPANGO.-

Le Deuxième Vice-Président du Comité
Militaire du Parti, Premier Ministre,
Chef du Gouvernement, Ministre du Plan.

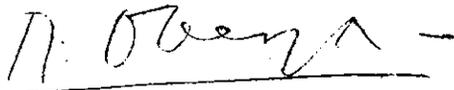
Le Premier Vice-Président du Comité
Militaire du Parti, chargé de la Coordination
des Activités du Parti,
Ministre de la Défense Nationale.


Commandant Louis SYLVAIN-COM.-


Commandant Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre des Affaires Etrangères et
de la Coopération

Le Ministre des Finances


Th. OBENGA.-


H. LOPES.-

AMPLIATIONS :

PRESIDENCE REPUBLIQUE	2
C.M.P.	2
1ère VICE-PRESIDENCE CMP.....	2
2ème VICE-PRESIDENCE CMP.....	2
RELATIONS EXTERIEURES.....	2
AFFAIRES ETRANGERES ET COOPERATION....	3
SGOM/BC.....	2
AMBASSADE CAIRE	2
DF.....	2
CF.....	1
INTERESSE.....	1
DOSSIER.....	3
JORPC.....	1